

Produits dérivés. LIFFE CONNECT®

Euronext.liffe lance des contrats sur eurodollar

Ces nouveautés complètent la gamme sur taux d'intérêt à court terme. Les premiers échanges ont été réalisés le 18 mars.

Depuis quelques jours, la gamme des contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme d'Euronext.liffe accueille des contrats sur le taux de l'eurodollar à trois mois.

L'introduction à la cotation de cette nouvelle gamme de produits comprenant une future⁽¹⁾, une option sur ce future et une option mid-curve⁽²⁾ le 18 mars dernier, constitue un événement majeur pour Euronext.liffe. Ces nouveaux contrats viennent compléter la gamme de contrats sur taux d'intérêt à court terme déjà cotés.

Leur négociation est effectuée sur LIFFE CONNECT®, la plate-forme électronique déjà utilisée pour tous les contrats d'Euronext.liffe, et notamment les contrats EURIBOR, Euro/Sterling, Euro/Franc suisse et Euro/Yen. La compensation est réalisée par LCH.Clearnet, qui compense également l'ensemble des autres contrats.



Un contrat à terme sur eurodollar est actuellement également négocié sur le Chicago Mercantile Exchange (CME) et sur le SIMEX à Singapour : 327 millions de contrats ont été échangés en 2003, en hausse de 0,5 %, ce qui en fait le contrat de taux d'intérêt à court terme le plus négocié au monde.

Avec 200 millions de contrats échangés en 2003 contre 140 millions un an plus tôt, le contrat EURIBOR, le principal produit dérivé de taux d'intérêt à court terme d'Euronext.liffe, a pour sa part enregistré l'an dernier une croissance de 43 % en volume.

Ces chiffres laissent envisager un potentiel de développement important pour un contrat

eurodollar négocié sur un système électronique aussi performant que LIFFE CONNECT®.

Les clients ont d'ores et déjà indiqué leur intérêt pour une négociation électronique de ces contrats, qui présente de multiples avantages par rapport à la "criée" utilisée sur le CME.

En effet, aujourd'hui, LIFFE CONNECT® rassemble chaque jour plus de 10 000 opérateurs depuis 650 sites localisés dans 26 pays et permet de négocier en un seul lieu, avec de mêmes règles et un même système de compensation tous les grands contrats sur taux d'intérêt à court terme.

Les opérateurs pourront mettre en place des stratégies complexes sur ces contrats et intervenir simultanément sur de nombreuses échéances et stratégies tout en bénéficiant d'appels de marge réduits par la "compensation" opérée entre les différents contrats utilisés.

Rappelons également qu'un système électronique est plus transparent et l'exécution des ordres y est beaucoup plus rapide, tout en offrant des coûts de transaction très compétitifs. ■

⁽¹⁾ Contrat à terme.

⁽²⁾ Option dont l'échéance du future sous-jacent est à un an.

Au sommaire

- 2 Les marchés
La performance des emprunts d'Etat en temps réel
- 4 Les entreprises
Le secteur des biotechnologies très présent sur Euronext
- 6 Analyse
Préparer les assemblées générales
- 7 Indicateurs
- 8 Infos pratiques

Les chiffres clés du mois

Euronext 100

640,16

+2,63 %⁽¹⁾ ▲

NextEconomy

813,98

+3,40 %⁽¹⁾ ▲

NextPrime

1 160,32

+3,17 %⁽¹⁾ ▲

FTSEurofirst 80

3 589,41

+1,52 %⁽¹⁾ ▲

FTSEurofirst 100

3 422,49

+2,67 %⁽¹⁾ ▲

CAC 40

3 725,44

+2,39 %⁽¹⁾ ▲

⁽¹⁾ Variation/mois précédent

Record de négociation

26,6 millions
de contrats négociés sur les marchés au comptant pour les deux premiers mois de l'année

EuroMTS. Indices obligataires et trackers

La performance des emprunts d'Etat de la zone euro en temps réel

L'indice EuroMTS Global, constitué de 102 obligations, représente un excellent indicateur du comportement des emprunts d'Etat de la zone euro.

Les indices EuroMTS sont des indices obligataires qui reflètent la performance du marché européen des obligations d'Etat. Constitués d'un indice global – l'EuroMTS Global – et de six maturités – 1-3 ans, 3-5 ans, 5-7 ans, 7-10 ans, 10-15 ans, 15 ans et plus –, ils sont calculés en temps réel, toutes les 30 secondes, de 9 heures à 17 h 30, et offrent aux investisseurs des indicateurs du comportement des emprunts d'Etat de la zone euro.



Ces indices ont été lancés par MTS Next, une co-entreprise créée par Euronext® et EuroMTS pour en assurer la gestion et la promotion. Ex-indices CNO ETRIX – Comité de normalisation obligataire français –, ils sont calculés sur la base des prix cotés par plus de 250 spécialistes européens du marché obligataire sur les plates-formes de négociation MTS, plates-formes considérées comme les références pour la négociation des emprunts d'Etat de la zone euro.

L'indice EuroMTS Global est composé de 102 obligations issues de 11 pays de la zone euro*. Les composants de l'indice sont sélectionnés de manière à représenter le poids relatif de chacun des Etats membres de la zone euro. L'indice Global se découpe ensuite en six maturités qui comprennent les obligations d'Etat correspondantes. C'est ainsi que l'indice EuroMTS 3-5 ans regroupe 21 emprunts d'Etat ayant des maturités comprises entre 3 et 5 ans, et l'indice EuroMTS 10-15 ans en regroupe 10 ayant des maturités comprises entre 10 et 15 ans.

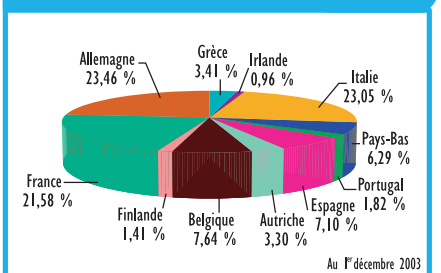
La création sur ces indices de produits financiers tels que les trackers® permet aux investisseurs d'accéder, via un véhicule d'investissement particulièrement flexible et transparent, aux marchés des obligations d'Etat de la zone euro. Complémentaires des trackers sur indices d'actions existants et des autres produits d'investissement, ils apportent une composante obligataire au portefeuille des investisseurs. Ainsi, un investisseur anticipant une baisse des taux pourra profiter d'une augmentation des prix des obligations et par conséquent d'une hausse de l'indice EuroMTS Global en achetant le tracker

associé. Une augmentation des taux entraînera par contre une baisse des prix des obligations et par conséquent une baisse des indices EuroMTS. ■

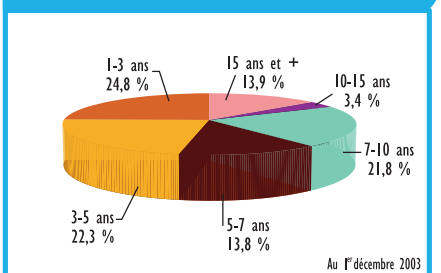
Rendez-vous sur : www.euronext.com > Négociation > Actions > Trackers

* Au 1^{er} décembre 2003.

Poids relatifs des Etats membres de la zone euro dans l'indice EuroMTS Global



Poids relatifs de chacune des maturités dans l'indice EuroMTS Global



Comprendre

Trois mille warrants cotés sur NextWarrant à Paris

Un warrant donne le droit, et non le devoir, d'acheter (dans le cas d'un *call warrant*) ou de vendre (dans le cas d'un *put warrant*) un sous-jacent à un cours et une date déterminés à l'avance.

Ces produits, négociables très simplement



à l'aide de leur code ISIN ou de leur code mnémotechnique, servent à mettre en place des stratégies de spéculation ou de couverture.

Les émetteurs présents sur Euronext à Paris ont sensiblement développé leurs gammes ces dernières an-

nées, les sous-jacents portant désormais sur des actions françaises et étrangères, sur des indices (CAC 40®, Nasdaq...) ou encore des devises comme l'euro/dollar.

Il y a actuellement plus de 3 000 warrants cotés sur NextWarrant® à Paris, le compartiment d'Euronext dédié à ces produits. ■

Rendez-vous sur : www.euronext.com > Négociation > Actions > Warrants

Les contrats à terme sur les indices FTSEurofirst 80 et 100 obtiennent l'autorisation de la CFTC



© DR

Lancés avec succès au mois de juin dernier, les contrats à terme basés sur les indices FTSEurofirst 80 et FTSEurofirst 100 cotés sur Euronext.liffe ont obtenu l'autorisation de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC), qui les rend désormais accessibles aux investisseurs basés aux Etats-Unis. L'indice FTSEurofirst 80 regroupe notamment les 60 sociétés les plus importantes de la zone euro en termes de capitalisation boursière, tandis que l'indice FTSEurofirst 100 s'ouvre également aux plus importantes sociétés britanniques. L'autorisation accordée par la CFTC, le 2 février dernier, permet donc aux investisseurs américains de prendre position sur ces indices qui ont pour principaux avantages de porter sur des valeurs parmi les plus liquides en Europe et d'être fortement corrélés aux principaux indices européens. Elle devrait multiplier les négociations opérées sur ces contrats, alors que l'intérêt des investisseurs est croissant. Pour preuve, le mois de janvier a été marqué par un pic historique de transactions avec 84 111 lots négociés sur les contrats à terme basés sur le FTSEurofirst 80. La journée du 27 janvier a vu, à elle seule, 12 619 lots s'échanger. Euronext avait décidé en 2003 de lancer ces produits pour répondre à une demande croissante des investisseurs qui souhaitent accéder à une gamme de produits dérivés sur les indices ayant notamment une meilleure couverture géographique que les indices proposés jusqu'alors.

Rendez-vous sur : www.ftseurofirst.com

Typologie

Les cinq ordres de bourse en vigueur sur Euronext

Les investisseurs bénéficient de modalités d'intervention simples et rapides, quelle que soit la place d'Euronext où ils se trouvent.

La création d'un marché unique, au sein d'Euronext, se traduit pour l'investisseur par des modalités d'intervention simplifiées et accélérées. Désormais, les règles, notamment celles concernant les ordres de bourse, s'appliquent à toutes les valeurs d'Amsterdam, de Bruxelles, de Lisbonne et de Paris. Il existe ainsi, depuis le 15 décembre 2003, cinq types d'ordres de bourse, contre six auparavant, ordres que l'investisseur peut utiliser pour acheter ou vendre sur le marché d'Euronext.

L'ordre "à cours limité" fixe un prix maximum d'achat ou un prix minimum de vente. En séance, l'exécution d'un ordre "à cours limité" est subordonnée à l'existence d'une contrepartie suffisante à un ou plusieurs prix compatibles avec sa limite.

L'ordre à la meilleure limite, auparavant appelé "au prix du marché", ne doit pas être confondu avec l'ordre "au marché" nouvellement créé. En séance, l'ordre "à la meilleure limite" se transforme en un ordre "à cours limité" au prix de la meilleure offre en attente s'il s'agit d'un ordre d'achat, et au prix de la meilleure demande en attente s'il s'agit d'un ordre de vente. Cet ordre consiste donc à vendre ou à acheter au prix fixé par le carnet d'ordres du marché.

L'ordre "au marché" a été créé le 15 décembre 2003. Il se substitue à l'ordre "à tout prix", qui a été supprimé à l'issue de la séance du 12 décembre 2003. En séance, il est exécuté au maximum disponible à l'instant de son enregistrement en venant servir autant de limites que nécessaire sur la feuille de marché et, le cas échéant, s'affiche pour la quantité non

exécutée avec la mention MO en cas d'insuffisance à l'intérieur des seuils de réservation. Avec cet ordre, le prix d'achat ou de vente est incertain, son exécution peut également être fractionnée.

Les ordres à déclenchement, également dénommés ordres "stop", permettent à un investisseur de se porter acheteur ou vendeur à partir d'un cours déterminé. Dans le cas d'un achat, l'investisseur pourra acheter au cours et au-dessus du cours fixé comme déclenchement. Dans le cas d'une vente, l'investisseur pourra vendre au cours et au-dessous du cours fixé comme déclenchement. Ces ordres permettent notamment de se protéger contre d'éventuels renversements de tendance en plaçant un ordre de vente en dessous du prix actuel garantissant un prix de sortie minimum dans le cas d'un achat. De tels ordres sont dits "à seuil de déclenchement" lorsqu'ils ne comportent qu'une limite à partir de laquelle ils se transforment en ordre "au marché" et assurent par conséquent une exécution maximale de l'achat ou de la vente mais ne permettent pas d'en maîtriser le prix. L'ordre "à plage de déclenchement" fait intervenir une deuxième limite qui fixe le maximum à ne pas dépasser à l'achat ou le minimum en deçà duquel le client renonce à vendre. En séance, les ordres ne sont pris en compte que si leur seuil est supérieur, à l'achat, ou inférieur, à la vente, au dernier cours coté lors de l'arrivée sur le système de cotation. En séance, la réception d'un ordre à déclenchement ne provoque pas de négociation immédiate, une transaction doit nécessairement intervenir entre l'enregistrement et le déclenchement de l'ordre. ■

LES ORDRES DE BOURSE

Ordres	Principales caractéristiques	Risques	Prix d'exécution
A cours limité	Sécurité et maîtrise du prix	Non-exécution	Limite maximum pour un ordre d'achat Limite minimum pour un ordre de vente
A la meilleure limite	Rapidité	Prix et fractionnement	A la meilleure limite
Au marché	Rapidité	Prix et fractionnement	Inconnu
A seuil de déclenchement	Protection	Prix, non-exécution et fractionnement	A partir du seuil
A plage de déclenchement	Protection	Non-exécution et fractionnement	Dans la plage

Paris. Panorama

Le secteur des biotechnologies très présent sur Euronext

Une dizaine de sociétés sont cotées à Amsterdam, Lisbonne et Paris. En France, Cerep, Nicox et Transgène affichent, réunies, une capitalisation boursière de 292 millions d'euros.

La biotechnologie est le mariage entre la science des êtres vivants (la biologie) et un ensemble de techniques nouvelles dans les domaines de la chimie, de la génétique, des sciences moléculaires ou encore de l'informatique. Le secteur des valeurs de biotechnologie est représenté sur le marché d'Euronext à Paris par trois sociétés de taille moyenne : Cerep, Nicox et Transgène. Toutes trois sont cotées sur le Nouveau Marché. Leurs capitalisations boursières, au 17 février, sont comparables : environ 115 millions d'euros pour Cerep, 95 millions pour Nicox et 82 millions pour Transgène. Cerep, Nicox et Transgène ont pour mission de développer un portefeuille de candidats-médicaments.

Le portefeuille de Cerep, qui couvre des domaines thérapeutiques très variés, est destiné à être licencié* dès les premières phases

de développement clinique. Ce portefeuille est financé par des activités de services rentables, ce qui donne à Cerep le statut de société de biotechnologie cotée à Paris la plus rentable à l'heure actuelle. Cerep s'appuie pour cela sur un ensemble de technologies complémentaires dans le domaine de la chimie, de la biologie et de l'informatique. Les technologies de Cerep bénéficient aujourd'hui à plus de 290 industriels pharmaceutiques ou autres sociétés de biotechnologie.

Nicox utilise sa technologie de médicaments donneurs d'oxyde nitrique pour cibler plusieurs domaines thérapeutiques majeurs incluant les désordres inflammatoires, la douleur et les maladies cardiovasculaires. La stratégie de développement de Nicox repose, pour ses candidats-médicaments en développement clinique, sur la conclusion de partenariats et d'accords de codéveloppement et de commercialisation avec les laboratoires pharmaceutiques (Merck, Biolipox et Axcan). Parmi ses composés les plus avancés, Nicox dispose de quatre molécules en développement clinique de phase II (évaluation de l'effet thérapeutique).

Transgène a axé sa stratégie sur la thérapie génique en se spécialisant dans le domaine thérapeutique du cancer. En effet, Transgène conçoit et développe des vaccins, des produits d'immunothérapie et des technologies de transfert de gènes dédiés au traitement du cancer. La thérapie génique consiste à insérer dans les cellules du patient, au moyen de gènes ou de vecteurs, des instructions génétiques pour la production de protéines thérapeutiques. Transgène a d'ores et déjà développé sept familles de vecteurs que la société utilise dans les domaines du cancer des régions du poumon, du sein, du col de l'utérus et de la prostate, et des maladies héréditaires (myopathie et mucoviscidose). Transgène dispose de deux vaccins en développement clinique de phase II.

Au total, une dizaine de sociétés de biotechnologie sont cotées sur les marchés d'Euronext (en Belgique, en France et aux Pays-Bas). A Bruxelles deux sociétés se démarquent : Innogenetic et International Brachytherapy (IBt). ■

Rendez-vous sur : www.cerep.com • www.nicox.com • www.transgene.com

* Vente de licences aux laboratoires pharmaceutiques.



Cerep, Nicox et Transgène développent un portefeuille de candidats-médicaments.

François Blondel, Managing Director de International Brachytherapy (IBt)

“ Les premiers à être cotés sur le Nouveau Marché ”

BOURSE INFORMATION : Pouvez-vous présenter IBt ?

FRANÇOIS BLONDEL : International Brachytherapy (IBt) est une société belge relativement récente puisqu'elle a été fondée en 1997, avec pour vocation la recherche sur les traitements innovants contre le cancer. Nous avons été les premiers à être cotés sur le Nouveau Marché à Bruxelles.

B. I. : Quelle est votre spécialité ?

F. B. : Nous produisons une gamme complète d'implants radiothérapeutiques utilisés en brachythérapie. La brachythérapie est une tech-

nique médicale qui consiste à placer au cœur des tissus cancéreux des implants contenant un radio-isotope dont le rayonnement provoque la destruction des cellules cancéreuses.

B. I. : A quelles applications précises se destine ce traitement ?

F. B. : A l'heure actuelle, cette thérapie est principalement appliquée dans le traitement du cancer de la prostate et constitue une alternative à la prostatectomie. Aux Etats-Unis, où nous réalisons l'essentiel de nos ventes, la brachythérapie est le premier traitement préconisé dans le cas d'un diagnostic précoce de can-

cer de la prostate. En Europe, l'opération reste privilégiée, mais la brachythérapie connaît un taux de croissance très important.

Rendez-vous sur : www.ibt.brachytherapy.be

> REPÈRES

- > **Création :** 1997.
- > **Chiffre d'affaires 2003 :** 6,894 millions d'euros.
- > **Capitalisation au 23 février 2004 :** 28 287 432 euros.
- > **Cotation sur Euronext :** Nouveau Marché à Bruxelles depuis 1997.



Christophe Cornuejols, PDG de Nomatica

“ Notre objectif prioritaire est de devenir rentable ”

Nomatica, un des sites français de e-commerce les plus visités, a multiplié son chiffre d'affaires par 20 depuis sa création en 2000.

BOURSE INFORMATION : Nomatica est l'un des acteurs majeurs dans la vente de produits photographiques et vidéo numériques sur Internet. Un beau succès pour cette société créée il y a quatre ans.

CHRISTOPHE

CORNUEJOLS :

C'est exact. Le site bénéficie d'une forte popularité qui le classe parmi les 100 sites français de e-commerce les plus visités. Actuellement, près de 70 000 sessions sont ouvertes par jour, ce qui

représente environ 45 000 visiteurs quotidiens et près d'un million de pages vues. Nous avons enregistré, il y a quelques semaines, notre 200 000^e acheteur sur le site.

B. I. : Vous avez multiplié votre chiffre d'affaires par 20 environ depuis 2000. Comment expliquez-vous cela ?

C. C. : Lorsque nous avons lancé le site en janvier 2000, nous nous sommes positionnés d'entrée avec des prix agressifs sur un marché que nous pensions exponentiel en termes de croissance. Nos produits sont vendus avec un différentiel de 20 % par rapport au prix public. Et notre offre est exhaustive, avec une gamme d'appareils qui couvre environ 800 produits principaux et 6 000 accessoires.

B. I. : Comment voyez-vous le marché du commerce électronique dans les années à venir ?

C. C. : Il y a aujourd'hui beaucoup moins d'acteurs que lors de la bulle Internet. La compétition existe toujours, mais elle est devenue plus saine. Moins d'une dizaine de sites français sont aujourd'hui reconnus comme des valeurs sûres. Ils ont réussi à imposer leur marque et la confiance avec l'internaute s'est progressive-

ment installée. La consolidation que l'on a pu observer durant les grandes années Internet, entre 1995 et 1999, devrait reprendre avec l'arrivée annoncée d'Amazon en France sur le marché des produits high-tech. Cela devrait pousser les sites comme le nôtre à se regrouper pour faire face à cette nouvelle concurrence. Nous avons, bien entendu, des projets à l'étude. Tout est possible mais, pour l'instant, nous sommes plus acheteurs que vendeurs.

B. I. : Parlez-nous de vos objectifs de croissance...

C. C. : Nous avons aujourd'hui un an d'avance sur nos objectifs de chiffre d'affaires. Nous avons doublé nos objectifs initiaux et nos ventes ressortent à 55 millions d'euros pour l'année en cours. Nomatica a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 29,7 millions d'euros, contre 12 millions d'euros l'année précédente. La croissance de nos ventes a donc été très forte depuis 2000, où elles se sont élevées à 3 millions d'euros la première année. En revanche, même si nous ne sommes pas déficitaires, notre résultat net stagne à l'équilibre depuis quatre ans. Notre objectif prioritaire est de devenir rentable.

> REPÈRES

- > **Création :** janvier 2000.
- > **Chiffre d'affaires 2002-2003 :** 29,7 millions d'euros (+130 % / exercice précédent).
- > **Capitalisation au 23 février 2004 :** 19 983 250 euros.
- > **Inscription sur le Marché Libre :** juin 2001.



B. I. : L'introduction en bourse de Nomatica a été un événement. Que vous a-t-elle apporté ?

C. C. : Notre inscription sur le Marché Libre nous a permis de voir entrer dans notre capital des actionnaires comme Dassault Développement qui possède 9 % environ du capital et Turenne Partners qui détient 18 %. Nous sommes en période de réflexion pour un transfert au Second Marché, ce qui nous permettra d'accroître notre visibilité auprès des investisseurs et des banques.

Rendez-vous sur : www.nomatica.com

Euronext organise des ateliers pour accompagner les sociétés dans leur passage aux normes IFRS



“L'évaluation financière dans le cadre des normes IFRS” était le thème du deuxième atelier Euronext.

La mise en œuvre des normes IFRS est un des engagements majeurs pris par les sociétés des segments pour l'année 2004. Elles sont, dans ce domaine, des pionnières et, à ce titre, sont confrontées avant toutes les autres à une réalité comptable, novatrice, ambitieuse et internationale qui s'appliquera à l'ensemble des sociétés à l'avenir. Euronext, afin de faciliter ce passage aux normes IFRS, a souhaité accompagner ces sociétés en organisant un certain nombre d'ateliers. Un premier s'est déroulé le 12 février sur le thème “La mise en œuvre des IFRS pour les sociétés des segments : quels enjeux pratiques pour 2004 ?” Un second a eu lieu le 12 mars sur le thème “L'évaluation financière dans le cadre des normes IFRS”.

Pour plus d'informations sur les normes IFRS, lire l'article “Les sociétés doivent publier des informations bien définies”, en page 6.

Information

Un atelier Euronext pour préparer les assemblées générales

Euronext, Fidal et MiddleNext ont convié les sociétés cotées à une intervention portant sur deux axes : le rapport du président du conseil et l'ordre du jour.

Euronext, la société d'avocats Fidal et MiddleNext avaient convié, le 3 février dernier, les représentants des sociétés cotées françaises des Premier, Second, Nouveau Marchés® et Marché Libre à un atelier Euronext sur le thème "Préparez vos assemblées générales en 2004". Cette année, le sujet a pris un relief tout particulier avec l'adoption de la loi de sécurité financière (LSF) et de diverses autres mesures, qui

ont accru les obligations des sociétés cotées envers leurs actionnaires. Après une introduction de Martine Charbonnier, directeur exécutif, Listing et Relations Emetteurs d'Euronext, Philippe D'hoir et Séverine Beaufre, avocats de Fidal, ont donc présenté aux dirigeants les dernières évolutions législatives et réglementaires. L'exposé des inter-

venants était divisé en deux grands axes, d'une part le droit d'information des actionnaires et d'autre part l'ordre du jour de l'assemblée.

La première partie était l'occasion pour Philippe D'hoir de préciser les contours du "rapport du président du conseil". Ce document, que la LSF rend obligatoire, porte notamment sur l'organisation et la préparation des travaux du conseil. Séverine Beaufre a pris le relais pour évoquer le rapport de gestion, le rapport du conseil de surveillance et le rapport des commissaires aux comptes dont les contenus sont renforcés par les nouvelles dispositions. Enfin, l'auditoire a pu apprendre que la déclaration des opérations sur titres réalisées par les mandataires d'une société cotée sur un marché réglementé passe du statut de recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à celui d'obligation légale.

La présentation s'est poursuivie avec la seconde partie de l'atelier consacrée à "l'ordre du jour de l'assemblée générale". Parmi les nouveautés significatives, les avocats de Fidal ont notamment mis en avant les obligations accrues concernant le mandat des commissaires aux comptes, ainsi que les nouvelles dispositions liées aux programmes de rachat d'actions. Le thème des délégations en matière d'augmentations de capital a également été abordé en fin de réunion. Les deux spécialistes ont tenu à rappeler, pour clore leur exposé, qu'aucune obligation légale n'impose une mise en conformité des statuts de la société avec la nouvelle réglementation contenue dans la LSF et détaillée lors de la réunion.

Après ces éclaircissements très appréciés de l'auditoire, les deux spécialistes n'ont pas manqué de répondre aux nombreuses questions de l'assemblée, avant qu'Evelyne Deloir, déléguée générale de MiddleNext ne procède à la conclusion de débats de la matinée. ■

A retenir

Cet atelier, créé il y a quatre ans a eu lieu à Paris, Lyon et Lille. Plus de 200 sociétés cotées étaient présentes.



Les intervenants ont présenté les derniers dispositifs réglementaires.

RÈGLEMENTS

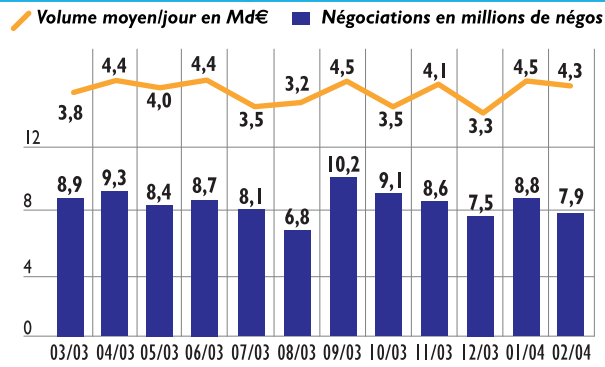
Les sociétés doivent publier des informations bien définies

Le règlement européen sur l'application des normes comptables internationales impose aux sociétés européennes cotées de publier leurs comptes consolidés selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) à partir de 2005. Les sociétés devront en outre prévoir, lors de la publication de leurs comptes 2005 aux nouvelles normes, des états 2004 dressés selon la même base pour permettre la comparaison. Le CESR (Committee of European Securities Regulators) recommande, pour la préparation de la transition aux IFRS, de débuter dès la publication des comptes annuels 2003 par une description des principales dispositions prises pour assurer

le succès de la transition et son degré d'avancement, et par une description des principales divergences identifiées entre les principes comptables actuels et ceux à adopter. Pour la publication des comptes annuels 2004, le CESR recommande de publier l'impact quantifié du changement de référentiel si des informations fiables sont disponibles, et de compléter au mieux l'information narrative des comptes 2003 dans le cas contraire. Les informations minimum à présenter dès le rapport semestriel 2004 incluent, selon la recommandation d'Euronext du 18 novembre 2003, les principaux impacts de la transition

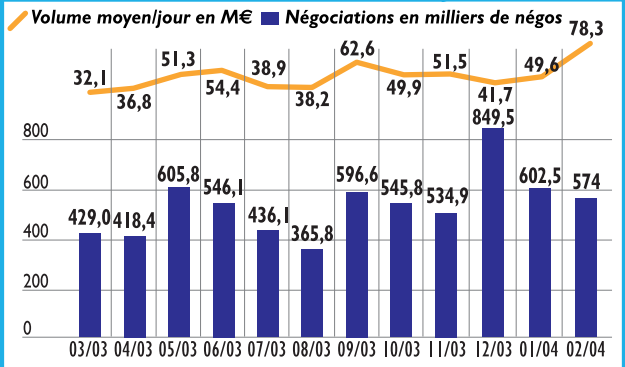
sur les capitaux propres pour le bilan d'ouverture et le bilan de clôture du premier semestre, ainsi que les explications appropriées de ces impacts sur les capitaux propres, y compris les principaux ajustements. Une note explicative devra décrire de façon précise les exemptions, autorisées par IFRS 1, retenues par la société, ainsi que la nature des principaux ajustements. Les informations dites de "Best practice" doivent, en plus des informations minimum, faire apparaître les impacts du changement de référentiel sur le bilan, le compte de résultat d'ouverture et de clôture du premier semestre ainsi qu'une réconciliation du tableau de financement au 1^{er} janvier et au 30 juin.

TOUS MARCHÉS



Activité tous marchés sur les douze derniers mois.

SECOND ET NOUVEAU MARCHÉS



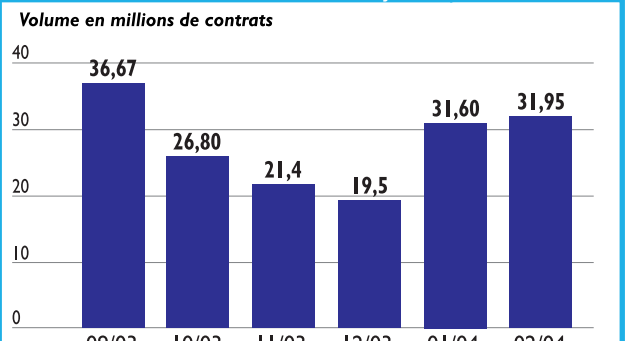
Activité cumulée des Second et Nouveau Marchés sur les douze derniers mois.

LA STRUCTURE DE LA COTE DES ACTIONS

	Nombre de valeurs cotées		Capitalisation des valeurs domestiques (en Md€)
	Domestiques	Etrangères	
Amsterdam	151	114	397
Bruxelles	143	102	154
Lisbonne	55	2	52
Paris	684	121	1 119
Euronext	1 033	339	1 722

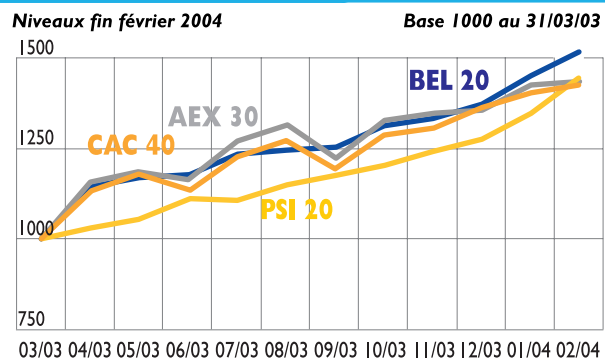
A fin février 2004.

LES MARCHÉS DERIVES FRANÇAIS

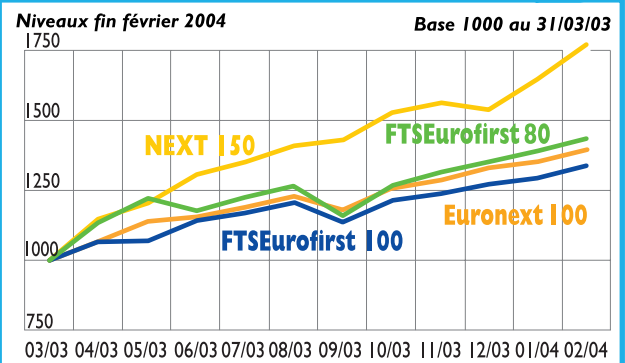


Activité des produits dérivés en millions de lots traités.

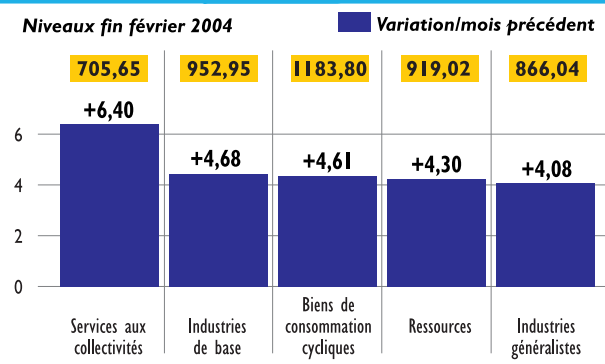
LES INDICES NATIONAUX



LES INDICES INTERNATIONAUX - ZONE EURO



LES INDICES SECTORIELS



Les cinq meilleures performances du mois de février.

LES INDICES FRANÇAIS

	Valeur fin 02/2004	Variation/mois précédent	Variation/début d'année
SBF 80	3 544,12	+4,47	+11,08
SBF 120	2 652,05	+2,72	+5,64
SBF 250	2 552,28	+2,78	+5,84
SBF-FCI	2 262,90	+0,84	+0,82
MID CAC	2 099,78	+3,36	+11,52
SM	2 501,76	+5,02	+12,88
NM	733,23	+5,16	+14,05
IT.CAC	1 013,36	-0,53	+7,25
IT.CAC 50	1 010,49	-0,36	+7,30

> Agenda

Les rendez-vous des actionnaires individuels en France

> Les prochaines Ecoles de la Bourse

Cycle général/ouverture de sessions d'initiation

- Le 4 mai à Saint-Etienne

Journée d'initiation aux mécanismes boursiers

- Le 5 avril à Paris
- Le 14 mai à Montpellier

Analyse technique

- Le 15 mai à Paris

Chandeliers japonais, méthode japonaise ancienne d'analyse graphique utilisant des éléments en forme de bougies

- Le 3 avril à Paris

Décrypter l'économie pour mieux comprendre la bourse

- Le 30 avril à Paris

Découvrir les produits dérivés (options/warrants)

- Le 3 avril à Paris
- Le 15 mai à Paris

Utiliser les options (niveau 1)

- Le 30 avril à Paris

L'Ecole des options

- Le 3 mai à Grenoble

L'Ecole des warrants

- Le 25 mai à Grenoble

Contacts : Pour les formations à Paris : Dominique Morgand 01 49 27 55 36

Pour les formations en province : Michèle Fouquet 01 49 27 16 24

> Les lundis de la Bourse

- Le 29 mars à Rennes

Renseignements sur le site : www.lundisdelabourse.fr

> Les conférences

Conférence sur les trackers

- Le 8 avril à Bordeaux

Contact : Dominique Landé-Douay 01 49 27 11 34

Conférence sur les warrants

- Le 15 avril à Paris
- Le 22 avril à Nîmes
- Le 27 avril à Angers
- Le 6 mai à Nancy

Contact : Dominique Landé-Douay 01 49 27 11 34

> Loisirs

Boursi-Quiz

L'Ecole de la Bourse organise du 5 au 11 avril prochain un jeu gratuit grâce auquel vous pourrez gagner des cycles complets de formation de l'Ecole. Chaque jour, vous devrez répondre à trois questions sous forme de quiz et, pour vous aider, des indices seront disponibles sur le site de l'Ecole de la Bourse. Vous pourrez trouver de l'information sur le jeu et l'adresse du site qui y est dédié en vous abonnant la lettre d'information électronique de l'Ecole de la Bourse.



PRATIQUE

Pour la recevoir, inscrivez-vous gratuitement sur le site à l'adresse suivante : <http://www.ecolebourse.com/outils/inscription.php?news=>
Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez appeler Frédéric Maillet au : 01 49 27 55 58

> Internet

Alertes gratuites sur cours, suspensions et réservations sur euronext.com

Après avoir lancé de nouveaux services de valorisation de portefeuilles et de constitution de listes de valeurs personnalisées sur les quatre



places de cotation d'Amsterdam, de Bruxelles, de Lisbonne et de Paris, le site du groupe Euronext vient de s'enrichir d'un nouveau service d'alertes gratuites sur cours, suspensions de cotation et réservations.

Ainsi, sous le chapitre "Mon Euronext > Mes Alertes", vous pouvez désormais paramétrer des alertes sur 30 valeurs, pour être informé par mail des mouvements sur les cours plus hauts, plus bas du jour, les variations par rapport au cours de la veille, les volumes traités et les suspensions ou réservations de cours pour une valeur donnée. Pour le lancement de ce nouveau service, le site propose des alertes en mode "rapport consolidé" qui vous permettent de recevoir après l'ouverture et/ou à la clôture du marché un mail détaillant toutes les alertes du jour. Le mode "à déclenchement immédiat" sera ensuite lancé très rapidement : vous recevez un mail d'alerte dès que l'un des seuils définis plus haut aura été franchi. Pour information, la même alerte individuelle déclenchée par un seuil sera envoyée une fois par jour, et, sans intervention de votre part, réactivée avec le même paramètre la journée de bourse suivante.

POUR DÉCOUVRIR TOUS CES NOUVEAUX SERVICES, RENDEZ-VOUS SUR www.euronext.com > Mon Euronext > Mes Alertes